

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AVIT SENIEUR

Mercredi 19 Décembre 2018

La séance débute à 18h05

L'an deux mille dix-huit, le 19 Décembre à 18h05, le conseil municipal de la commune de Saint Avit Sénieur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de St Avit Sénieur, sous la présidence de Mr Alain Delayre, Maire.

Présents : Mesdames : Clain Karine, Descotte Anouk.

Messieurs : Bousquet Philippe, Magne Antoni, Malet Philippe.

Absents : Messieurs : Ansart Pascal (a donné procuration à Mme Descotte Anouk), Viero Éric (a donné procuration à Mr Delayre Alain)

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Mr Malet Philippe est désigné secrétaire de séance.

Mr le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 novembre 2018. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations 1) Convention INRAP maison mitoyenne.

2) DM prestations des services CCBDP.

Questions diverses.

Délibérations : 1) Convention INRAP maison mitoyenne. Concernant les travaux de la maison mitoyenne (maison Gonthier) le Préfet de région a confirmé attribuer le diagnostic archéologique à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives). La commune doit donc passer une convention avec cet organisme pour permettre le début du diagnostic et confirmer la mise à disposition du « terrain » (à partir du 1er février). Le conseil accepte à l'unanimité.

2) DM prestations des services CCBDP. Concernant les écoles, la CCBDP demande à la commune « un rattrapage » financier sur des prestations d'années scolaires précédentes. Cette opération nécessite le transfert de 6000€ du compte D615231 au chapitre 012 (A voir). Le conseil accepte à l'unanimité.

Questions diverses : Mr le Maire précise que :

-La préfecture a confirmé que la commune conservait la compétence AEP jusqu'en 2026.

-Concernant les travaux de la maison mitoyenne (maison Gonthier) le Département confirme l'attribution d'une subvention de 23000€ et la DRAC (Direction Régionale des Affaires

Culturelles) confirme une subvention de 18000€. Nous attendons les réponses de la Région et de l'Etat.

-La cantinière des écoles de St Avit part en retraite à la fin de l'année scolaire. La mise à disposition de la cantinière par la CCBDP a un certain coût. Qu'en serait-il si elle était embauchée directement par la commune ? A étudier...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.